Saisi 17/12/20.

République Française

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Secrétariat Général du Gouvernement
---
Direction des Services Fiscaux
---
**Service de la Fiscalité Professionnelle**
---
Tél. : 25. 76. 09 - Fax : 25.75.43
Mail : professionnels.dsf@gouv.nc
---

Nouméa, le 30 nov. 2020

**CERTIFICAT D'ASSUJETTISSEMENT A L'IMPOT SUR LES SOCIETES ET ACTIVITES METALLURGIQUES OU MINIERES**
***(art. Lp 494-6 du code des impôts)***

**Numéro du certificat : 2021-1184947-008**

**RID : 0050054**

**ID : 1184947**

La Société : SA SOCIETE LE NICKEL (SLN)

dont le siège est situé au : 2 rue DESJARDINS - DONIAMBO

Commune de : NOUMEA – BP E5 – 98848 NOUMEA CEDEX

immatriculé(e) au RIDET sous le N° 0050054

Activité de : MINES ET METALLURGIE

Réalise des opérations visées à l'article 3 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie et relève à ce titre de l'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques ou minières.

Par conséquent, elle peut importer en exonération de la TGC, les biens nécessaires à l'exercice de son activité en application du 2 de l'article Lp 494-6 du code des impôts.

S'il est établi que les biens dont l'importation a été exonérée sur présentation de ce certificat n'ont pas reçu la destination prévue par cette disposition, la société s'engage à acquitter la taxe générale sur la consommation.

Cette attestation est valable du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le Chef du service
de la Fiscalité professionnelle, po

NOUVELLE-CALÉDONIE D.S.F Service de la fiscalité professionnelle

L'adjointe au chef du service
de la fiscalité professionnelle

Virginie MURON